

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 619

24 mars 2006

SOMMAIRE

Al Badr B. Holding S.A., Luxembourg	29706	Gematon S.A., Luxembourg	29701
Alpha Management Company S.A., Luxembourg	29700	Gevapan Invest Holding S.A., Strassen	29695
Altoras S.A., Luxembourg	29704	H. Q. Alpha Strategies Fund, Sicav, Luxembourg	29704
Amadeus Holding S.A., Luxembourg	29696	Harmony Fund, Sicav, Luxembourg	29711
Archifin S.A., Luxembourg	29692	Heliopolis S.A.H., Luxembourg	29700
Arta Grafica Luxe S.A., Luxembourg	29708	Immo Pacor S.A., Luxembourg	29694
Benjamin Participations S.A., Luxembourg	29666	Immo-Croissance, Sicav, Luxembourg	29696
Blackstone Lux, S.à r.l., Luxembourg	29690	Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A.H., Luxembourg	29694
Blackstone Lux, S.à r.l., Luxembourg	29690	J.A.F. S.A.H., Luxembourg	29708
Blackstone Lux, S.à r.l., Luxembourg	29690	L.S.F. S.A.H., Luxembourg	29709
Blackstone Lux, S.à r.l., Luxembourg	29691	Lamesch Exploitation, Jean Lamesch Exploitation S.A., Bettembourg	29689
Bluescreen S.A., Luxembourg	29698	Leroy Merlin Participations & Cie Valaction S.C.A., Luxembourg	29707
Boito & Koscielna Architectes, S.à r.l., Luxembourg	29692	Lunda S.A., Luxembourg	29706
Bouvy S.A., Luxembourg	29692	Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., Luxembourg	29702
BPVN Enhanced Fund, Sicav, Luxembourg	29699	M.S.C. S.A.H., Luxembourg	29708
Breitfeld Teilhabergesellschaft A.G., Luxembourg	29710	Mare S.A., Luxembourg	29691
Bremex S.A. Holding, Luxembourg	29703	Mauritius S.A., Luxembourg	29696
British and Continental Union Limited S.A.H., Luxembourg	29710	Mir Quality Growth Sicav, Luxembourg	29694
Capale S.A., Luxembourg	29693	Mirinvest Fund, Sicav, Luxembourg	29698
Carrelages Bintz, S.à r.l., Hobscheid	29691	Miroblig, Sicav, Luxembourg	29695
Corcoran Investments, S.à r.l., Munsbach	29689	Novakem S.A., Luxembourg	29666
DD Publishing S.A., Luxembourg	29691	Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg	29703
Defoule Prod S.A., Luxembourg	29697	Publi Europe S.A., Strassen	29705
Deltalux GP, S.à r.l., Luxembourg	29690	Rick Holdings S.A., Luxembourg	29709
Dune Investment S.A., Luxembourg	29693	Robertson International S.A., Luxembourg	29697
Dynamic Systems S.A., Luxembourg	29708	Rub S.A., Luxembourg	29697
Ebene S.A., Luxembourg	29705	Rub-Thane Holding S.A., Luxembourg	29699
Echez Conseil S.A., Luxembourg	29706	SB Tools, S.à r.l., Luxembourg	29692
Eparlux Finance Holding S.A., Luxembourg	29712	SB Tools, S.à r.l., Luxembourg	29692
Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg	29700	Sicav France-Luxembourg, Luxembourg	29711
Eufi-Rent Sicav, Luxembourg	29697	Solporten Invest S.A., Luxembourg	29703
Eurofund '91, Sicav, Luxembourg	29666	Star Fund Sicav, Luxembourg	29707
European General Investments S.A., Luxembourg	29705	Tromed S.A., Luxembourg	29710
Eurotruck (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29701	Velino S.A.H., Luxembourg	29701
Fonds Général Stratégique, Sicav, Luxembourg	29695	Victoria Trading S.A. (Holding), Luxembourg	29699
Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	29701	Villport Investissements S.A., Luxembourg	29702
Fortis Personal Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	29693	Wampum S.A., Luxembourg	29706
Fundo, Sicav, Luxembourg	29709	Windsor Management Luxembourg S.A., Luxembourg	29666
G.B.N., Global Business Network S.A., Luxembourg	29703		

BENJAMIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.272.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(110853.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

WINDSOR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.064.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(112615.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

NOVAKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.877.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(112618.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

EUROFUND '91, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.019.

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EUROFUND '91, (la «Société»), ayant son siège à L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 6 mars 1997,

Les actionnaires réunis ou représentés élisent Monsieur Grégor Berke, employé privé, demeurant à Metz, président de l'assemblée. Le Président désigne comme secrétaire Madame Delloula-Nora Aouinti, employée privée, demeurant à Roussy-le-Village.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile Bruyant, employée privée, demeurant à Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I.- Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis envoyés par lettre recommandée aux actionnaires en date du 2 février 2006 ainsi que par des avis publiés au Mémorial, au d'Wort et au Tageblatt les 19 janvier 2006 et 6 février 2006.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Refonte totale des statuts de la Société du fait, notamment, de:

- a. la nécessaire mise en conformité avec la loi du 20 décembre 2002;
- b. l'élargissement des investissements autorisés (Article 4 des statuts de la société),
- c. la modification des délais de souscription et de rachat (Article 7 et 8 des statuts de la société), et
- d. la nouvelle attribution des actifs en vertu du principe de désolidarisation (Article 11 des statuts de la société);

2 Traduction en anglais des statuts prévalant sur la version française des statuts; et

3 Divers.

III. Que le nom des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 184.473,784 actions en circulation, 13.734 (treize mille sept cent trente-quatre) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 13 janvier 2006 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte totale des statuts.

Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de EUROFUND '91 (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration (ci-après dénommée le «Conseil» ou «Conseil d'Administration»), des succursales, des filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes, en instruments du marché monétaire, en produits dérivés, en liquidités, en instruments assimilables à des liquidités ainsi que dans d'autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public et par les lois sur les organismes de placement collectif telles que modifiées.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social - Compartiments, Catégories et Classes d'Actions. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 des présents statuts. Le capital minimum sera à tout moment au moins égal à celui prévu par la loi luxembourgeoise.

La Société sera un fonds à compartiments multiples au sens de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Le Conseil d'Administration peut, à tout instant, s'il le juge approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments (chaque compartiment ci-après dénommé un «Compartiment»). Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir des catégories et/ou classes d'actions dont les caractéristiques et conditions générales seront établis par ledit Conseil.

Le produit de toute émission d'actions d'une catégorie d'actions déterminée sera investi dans le Compartiment d'actif correspondant suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration.

La Société constitue une entité juridique unique, cependant les actifs de chaque Compartiment seront investis pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Compartiment correspondant et le passif, les engagements et les obligations d'un Compartiment particulier seront uniquement garantis par les actifs de ce Compartiment.

Le Conseil d'Administration peut décider de créer des Compartiments, catégories et/ou classes d'actions à durée illimitée ou à durée limitée. En cas de création de Compartiments, catégories et/ou classes d'actions à durée limitée, le Conseil d'Administration peut décider à une ou plusieurs reprises de prolonger la durée d'un Compartiment, de catégories et/ou de classes d'actions. Lors de la prorogation de la durée d'un Compartiment, de catégories et/ou de classes d'actions, le Conseil d'Administration déterminera la politique d'investissement applicable pendant cette nouvelle pério-

de. Les actionnaires du Compartiment, de la catégorie et/ou de la classe d'actions concerné seront informés, un mois avant le début de la nouvelle période, de la politique d'investissement ainsi que de la durée de la nouvelle période.

Les actionnaires nominatifs seront informés par lettre envoyée à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Les actionnaires au porteur seront informés par un avis publié dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois ainsi que dans un ou plusieurs journaux publiés dans les pays dans lesquels les actions du Compartiment concerné sont distribuées, sauf si la Société dispose des noms et adresses de tous les actionnaires au porteur. Suite à cette notification, les actionnaires du Compartiment concerné peuvent demander pendant un mois le rachat sans frais de leurs actions.

A l'échéance finale d'un Compartiment, d'une catégorie et/ou classe d'actions toutes les actions en circulation seront rachetées conformément à l'Article 8 des présents statuts nonobstant les dispositions de l'Article 26 des présents statuts. Un mois avant l'expiration de la période pour laquelle un Compartiment, une catégorie et/ou classe d'actions a été créé, les actionnaires nominatifs et les actionnaires au porteur du Compartiment, de la catégorie et/ou classe d'actions concerné seront informés par les mêmes moyens que ci-dessus mentionnés en cas de la prorogation de la durée d'un Compartiment, une catégorie et/ou classe d'actions. Les documents de vente des actions de la Société doivent contenir toutes les informations relatives à la durée des différents Compartiments et seront mis à jour et modifiés afin de refléter toute décision de prorogation de la durée prise par le Conseil d'Administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros («EUR»), convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments, catégories et/ou classes d'actions.

Les comptes annuels de la Société, tous Compartiments réunis, seront établis dans la monnaie d'expression du capital social, soit l'euro (EUR).

Art. 6. Forme des Actions

(1) Le Conseil d'Administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Les actions au porteur seront uniquement comptabilisées au crédit du compte titre de l'actionnaire auprès de la banque dépositaire; aucune émission de certificats ne se fera pour les actions au porteur.

(2) Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune de ces actions.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation par autre moyen. En cas d'absence de demande d'actions nominatives émises avec des certificats, les actionnaires seront supposés avoir demandé que leurs actions soient émises sans certificat.

(3) En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, après que le cessionnaire ait justifié qu'il est un investisseur institutionnel et/ou n'est pas un ressortissant des Etats-Unis et, le cas échéant, par l'inscription en compte d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par l'annulation de l'inscription en compte des actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire par décision du Conseil d'Administration.

(4) Avant que des actions au porteur ne soient émises et avant que des actions nominatives ne soient converties en actions au porteur, la Société peut exiger des garanties assurant au Conseil d'Administration qu'une telle émission ou conversion ne résultera pas dans la détention d'actions par un investisseur non institutionnel ou par un «ressortissant des Etats-Unis» (cf Article 10 ci-après).

(5) Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

(6) En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par l'inscription du transfert en compte. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(7) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Tout actionnaire devra fournir une adresse à la Société. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse communiquée à la Société par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci.

(8) Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous for-

me d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec la destruction de l'ancien certificat.

(9) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.

(10) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois (3) décimales ou conformément à ce que le Conseil d'Administration décidera. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables au Compartiment, à la catégorie et/ou classe d'actions concerné. Aucun certificat d'actions ne sera émis pour des fractions d'actions.

Art. 7. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans un Compartiment, une catégorie et/ou une classe d'actions; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions d'un Compartiment d'une catégorie et/ou d'une classe d'actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

Le Conseil d'Administration peut en outre interrompre temporairement ou définitivement suspendre l'émission des actions dans un Compartiment, une catégorie et/ou une classe d'actions donné et sans en donner notice préalable aux actionnaires, si le Conseil d'Administration décide que l'interruption ou la suspension ont lieu dans l'intérêt du Compartiment concerné et des actionnaires existants.

Lorsque la Société offre des actions en souscription après la période initiale de souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment, de la catégorie et/ou de la classe d'actions concerné(s), déterminée conformément à l'Article 11 des présents statuts au Jour d'Evaluation (défini à l'Article 13 des présents statuts) tel que déterminé en conformité avec telle politique d'investissement déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix peut être majoré par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions ainsi que par des commissions de vente applicables, tel qu'approuvé périodiquement par le Conseil d'Administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le Conseil d'Administration qui n'excédera pas dix (10) jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation applicable.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières ou d'autres actifs qui devra être compatible avec la politique d'investissement du Compartiment concerné, et en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Art. 8. Rachat des Actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités et procédures fixées par le Conseil d'Administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par le Conseil d'Administration qui n'excédera pas dix (10) jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation applicable ou toute autre période déterminée, périodiquement par le Conseil d'Administration, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, nonobstant les dispositions de l'Article 11 des présents statuts. Toute demande de rachat est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire d'un ou de plusieurs Compartiments, catégorie(s) et/ou classe(s) d'actions. Dans tel cas, les actionnaires du (des) Compartiment(s), catégorie(s) et/ou classe(s) d'actions concernée(s) qui ont fait une demande de rachat de leurs actions peuvent donner avis à la Société qu'ils désirent retirer leur demande.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment, de la catégorie et/ou classe d'actions concerné, déterminée le Jour d'Evaluation applicable lorsque les demandes de remboursement ont été acceptées et calculée conformément aux dispositions de l'Article 11 des présents statuts, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Enfin, la Société peut suggérer aux actionnaires concernés, et si le principe de traitement égalitaire de ceux-ci est respecté, de procéder aux rachats, totalement ou en partie, en nature conformément aux conditions établies par la Société (incluant, sans limitation, la présentation d'un rapport indépendant d'évaluation du réviseur de la Société).

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration; ladite demande sera considérée comme ayant été émise pour l'intégralité des actions détenues par l'actionnaire concerné.

En outre, si au Jour d'Evaluation, la valeur des avoirs dans un Compartiment a diminué jusqu'à un montant considéré par la Société comme étant le seuil minimum en-dessous duquel un Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation économique ou politique, ou

afin de procéder à une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut à son entière discrétion décider de racheter toutes, et pas moins que toutes actions de tel Compartiment en circulation à la valeur nette d'inventaire par action dans tel Compartiment applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et frais réels de réalisation des investissements). La Société enverra, au moins trente (30) jours à l'avance, un avis de rachat aux détenteurs d'actions rachetées. Tous les actionnaires seront informés par écrit. Les produits des rachats résultant d'actions non remises à la date du rachat forcé des actions concernées par la Société pourront être maintenus par la banque dépositaire pendant une période qui n'excèdera pas six (6) mois à partir de la date de tel rachat forcé; après cette date, ces produits seront maintenus en dépôt auprès de la Caisse des Consignations.

En outre, si à une date déterminée, les demandes de rachat faites conformément au présent cet Article dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans un Compartiment, le Conseil d'Administration peut décider que le rachat de tout ou partie de ces actions sera reporté pendant une période et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, eu égard à l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat seront traitées, lors du Jour d'Evaluation suivant cette période, prioritairement aux demandes introduites postérieurement au Jour d'Evaluation concerné.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion des Actions. Sauf restrictions spécifiques décidées par le Conseil d'Administration et indiquées dans les documents de vente, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion au sein d'un même Compartiment ou entre Compartiments de tout ou partie de ses actions d'une catégorie et/ou classe d'actions en actions d'une autre catégorie et/ou classe d'actions.

Le prix de conversion des actions sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux Compartiments, catégories et/ou classes d'actions concernés, calculée le même Jour d'Evaluation et en tenant compte des chargements forfaitaires revenant aux Compartiments, catégories et/ou classes d'actions concernés.

Le Conseil d'Administration pourra imposer les restrictions qu'il estimera nécessaires notamment quant à la fréquence, les modalités et conditions des conversions et il pourra les soumettre au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans un Compartiment, une catégorie et/ou un classe d'actions déterminé en-dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de ce Compartiment, cette catégorie et/ou classe d'actions.

Les actions dont la conversion a été effectuée seront annulées.

Les demandes de conversions peuvent être suspendues dans les conditions et modalités prévues à l'Article 13.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions. Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société n'est accessible qu'aux investisseurs institutionnels. La Société refusera par conséquent l'émission ou le transfert d'actions qui aura pour effet d'octroyer la propriété d'actions de la Société à un investisseur non institutionnel. S'il apparaît à la Société qu'un investisseur non institutionnel est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci procédera au rachat forcé des actions concernées de la manière décrite sub D ci-dessous.

Le Conseil d'Administration pourra notamment, mais non limitativement, restreindre la propriété de ses actions de la Société par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet Article.

A cet effet:

A. - la Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique («Etats-Unis») ou à un investisseur non-institutionnel; et

B. - la Société pourra, à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un investisseur non institutionnel ou à un ressortissant des Etats-Unis; et

C. - la Société pourra refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout ressortissant des Etats-Unis ou de tout investisseur non institutionnel; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis ou un investisseur non institutionnel, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s) représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actions nominatives; s'il s'agit d'actions au porteur, l'inscription en compte sera annulée.

(2) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment, catégorie et/ou classe concerné au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 8 des présents statuts, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions du Compartiment, de la catégorie et/ou de la classe concerné; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificat(s) indiqué(s) dans l'avis de rachat ensemble avec les coupons non échus. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque après remise effective du ou des certificat(s). Au cas où les fonds à recevoir par un actionnaire en vertu du présent paragraphe n'auraient pas été réclamés dans les cinq (5) ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ils ne pourront plus être réclamés et reviendront au Compartiment, à la catégorie et/ou à la classe d'actions concernées. Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis», tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute firme, société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de son site ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissant(s) des Etats-Unis ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme «ressortissant(s) des Etats-Unis» selon la «Regulation S» promulguée par le «United States Securities Act» de 1933, dans Rule 4.7 du «United States Commodity Futures Trading Commission's regulations» et dans le «United States Internal Revenue Code» de 1986, tels que modifiés périodiquement.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis», tel qu'utilisé dans les présents Statuts, n'inclut ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur porte telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions sera déterminée en divisant les avoirs nets de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions par le nombre total d'actions de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions en circulation. Les avoirs nets de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de chacun des Compartiments, catégories ou classes d'actions.

La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables au Compartiment, à la catégorie et/ou à la classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

L'évaluation des avoirs et des engagements de chaque Compartiment de la Société s'effectuera, sauf stipulation contraire dans le Prospectus, selon les principes suivants:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de valeurs mobilières dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de ou conclus par la Société (pourvu que la Société puisse effectuer des ajustements qui ne soient pas contraires au paragraphe (a) ci-dessous pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-dividende, ex-droit ou par des pratiques similaires);
- 4) tous les dividendes, en actions ou en espèces, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 6) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et des options d'achat ou de vente dans lesquels la Société a une position ouverte;

7) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;

8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des actifs qui sont cotés ou négociés sur une quelconque bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs qui constitue normalement le marché principal pour de tels avoirs.

(c) La valeur des avoirs négociés sur un autre marché réglementé qui opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public («Marché Réglementé») est basée sur la dernière valeur disponible.

(d) Au cas où des actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, en ce qui concerne les avoirs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre Marché Réglementé tel que décrit ci-dessus, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (b) ou (c) n'est pas représentatif d'une juste valeur de marché des avoirs concernés, la valeur de tels avoirs sera basée sur un prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.

(e) La valeur de liquidation des contrats futures, à terme et sur options non négociés sur une bourse de valeur ou un autre marché organisé signifie leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base communément appliquée pour chaque Compartiment de contrats. La valeur de liquidation des contrats futures, à terme et sur options négociés sur une bourse de valeur ou un autre marché organisé sera basée sur les derniers cours de clôture disponibles sur la bourse de valeurs ou marché organisé sur lequel les contrats en question sont négociés par la Société; étant entendu que si un contrat futures, à terme ou sur option n'a pas pu être liquidé au jour auquel la valeur des avoirs nets est déterminée, la valeur de liquidation retenue sera déterminée par le Conseil d'Administration qui retiendra la valeur qu'il considère comme juste et raisonnable.

(f) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évalués à leur juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Conseil d'Administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans la devise de référence de tel Compartiment aux derniers taux cotés par des grandes banques. Si telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi ou par des procédures établies par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

2) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

3) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion, y compris les commissions de performance, les commissions du dépositaire et les commissions des agents de la Société);

4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves (s'il y a lieu) autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit renseignés conformément à des principes comptables généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de constitution et de lancement, les commissions payables à ses gestionnaires des investissements, conseils en investissements (s'il y en a), commissions et frais payables à ses réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliaire et administratif, enregistreur et de transfert, de cotation (s'il y en a), à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération (s'il y en a) des administrateurs ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les commissions et frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les commissions et frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, memoranda, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement et les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et de télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Les Avoirs vont être attribués comme suit:

Le Conseil d'Administration de la Société établira un ou plusieurs Compartiments avec une masse distincte d'avoirs nets. Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir des catégories et/ou classes d'actions. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules actions émises au titre du Compartiment concerné, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation de cette masse entre les différentes catégories et/ou classes d'actions de ce Compartiment.

A l'égard des tiers, et par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil, les actifs d'un Compartiment déterminé ne dépendent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment.

A l'effet d'établir des masses distinctes d'avoirs correspondant à un Compartiment ou à deux ou plusieurs catégories et/ou classes d'actions d'un Compartiment donné, les règles suivantes s'appliquent:

a) si deux ou plusieurs catégories/classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces catégories/classes seront investis ensemble selon la politique d'investissement du Compartiment concerné sous réserve des spécificités liées à ces catégories/classes d'actions et correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, et/ou (ii) une structure spécifique de frais d'émission ou de rachat, une structure spécifique de frais acquis aux distributeurs ou à la Société, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une devise de référence particulière ainsi qu'une politique de couverture ou non des risques de cours de change; et/ou (v) toute autre spécificité applicable à une catégorie d'actions;

b) les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie/classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment qui propose cette catégorie/classe d'actions étant entendu que, si plusieurs catégories/classes d'actions sont émises au titre de ce Compartiment, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la catégorie/classe des actions à émettre;

c) les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la (aux) catégorie(s)/classe(s) d'actions correspondant à ce Compartiment;

d) lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment ou à la même catégorie/classe d'actions auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment ou à la catégorie/classe d'actions correspondant;

e) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un Compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment ou cette catégorie/classe d'actions;

f) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des catégories/classes d'actions concernées ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera avec bonne foi;

g) à la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie/classe, la valeur nette d'inventaire de cette catégorie/classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Les comptes de chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions seront tenus séparément. La valeur nette d'inventaire sera calculée pour chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions et sera exprimée dans sa devise de référence.

Tous règlements et déterminations d'évaluation seront interprétés et effectués en conformité avec des principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le Conseil d'Administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins du présent Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 des présents statuts seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Pooling. Le Conseil d'Administration peut autoriser que, tout ou partie des portefeuilles d'actifs d'au moins deux compartiments, soit gérés ou investis sur base commune. De même que, tout ou partie des portefeuilles d'actifs de la Société puisse être co-gérés ou «clonés» avec les actifs d'autres organisme de placement collectifs, Luxembourg-

geois ou étrangers et ce, dès lors qu'une telle possibilité soit mentionné dans les documents constitutifs et soit réalisé en accord avec les législations en vigueur.

Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions. Dans chaque Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par un mandataire désigné à cet effet par la Société, au moins une fois par mois à la fréquence que le Conseil d'Administration déterminera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents statuts comme «jour d'Evaluation».

Sans préjudice des causes légales de suspension, la Société pourra à tout moment suspendre l'évaluation de la valeur nette des actions d'un Compartiment, d'une catégorie ou classe d'actions de la Société ainsi que l'émission et le rachat et la conversion de ces actions dans les cas suivants:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou l'un des autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment, cette catégorie et/ou classe d'actions est périodiquement cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable à telle série d'actions cotée à l'une des principales bourses de valeurs ou à l'un des autres marchés;

b) lorsque de l'avis du Conseil d'Administration, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à un Compartiment, une catégorie et/ou classe d'actions ou ne peut les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment, d'une catégorie et/ou classe d'actions ou le cours en bourse ou sur un autre marché relatif aux avoirs d'un Compartiment, d'une catégorie et/ou classe d'actions sont hors de service;

d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Compartiment, d'une catégorie et/ou classe d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds engagés dans la réalisation ou dans l'acquisition d'investissements ou de paiements dus en raison d'un rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

e) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société attribuables à tel Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés;

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la dissolution ou de la mise en liquidation de la Société.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant un Compartiment, une catégorie et/ou classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, sur le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions d'un autre Compartiment, catégorie et/ou classe d'actions.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Dans tel cas, les actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande.

Titre III. Administration et surveillance

Art. 14. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non de la Société. La durée du mandat d'administrateur est de six (6) ans au maximum. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président; il pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des votes un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura une voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 20 des présents statuts.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs de représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Art. 19. Gestionnaire en Investissements. La Société pourra conclure un contrat de gestion avec un ou plusieurs gestionnaire(s) en investissements (le(s) «Gestionnaire(s)»). Le ou les Gestionnaire(s) fourniront au Conseil d'Administration les conseils, les recommandations et rapports en relation avec la gestion des avoirs des différents Compartiments et conseilleront le Conseil d'Administration en ce qui concerne la sélection des valeurs et des autres avoirs qui constituent le portefeuille du Compartiment concerné et ont l'exclusivité, sur base de la gestion journalière et sous la responsabilité ultime du Conseil d'Administration et des restrictions d'investissement, d'acheter ou de vendre des valeurs mobilières ou de gérer autrement le portefeuille des Compartiments spécifiques.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs de représentation spécifiques par procuration notariée ou sous seing privé.

Le(s) Gestionnaire(s) est/sont autorisé(s) à nommer des mandataires pour les fonctions pour lesquelles le(s) Gestionnaire(s) est/sont nommé(s) par la Société, en particulier, en ce qui concerne un Compartiment quelconque, un ou plusieurs gestionnaires en investissements à qui il(s) peu(ven)t déléguer la gestion journalière des investissements dudit Compartiment concerné.

Art. 20. Politiques et Restrictions d'Investissement . Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions adoptées par le Conseil d'Administration en conformité avec les lois et règlements applicables.

Art. 21. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où

dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute grave; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 22. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur ou fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé aux intérêts de celle-ci, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra périodiquement déterminer à son entière discrétion.

Art. 23. Réviseurs d'Entreprises Agréés. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la loi applicable.

Titre IV. Assemblées Générales - Année sociale - Distributions

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit le Compartiment, la catégorie et/ou la classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration.

Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, le troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La distribution d'un tel avis aux propriétaires d'actions nominatives n'a pas besoin d'être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf le cas où l'assemblée se réunit sur demande écrite des actionnaires auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», et dans au moins un journal au Luxembourg ainsi que, si besoin, dans d'autres journaux que le Conseil d'Administration déterminera.

Si toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer, sous réserve des dispositions de l'Article 67 (et en particulier, notamment l'Article 67 alinéa 3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quels que soient le Compartiment, la catégorie/classe d'actions dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 25. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie/Classe d'Actions. Les actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment, catégorie/classe d'actions.

Les dispositions de l'Article 24, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie/classe d'actions déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'un autre Compartiment ou d'une autre catégorie/classe d'actions sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de ce Compartiment ou de cette catégorie/classe d'actions, conformément à l'Article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 26. Clôture et Fusion de Compartiments, Catégories et/ou Classe d'Actions

A. Clôture de Compartiments, Catégories et/ou Classe d'Actions

Si les actifs d'un Compartiment, d'une catégorie ou classe quelconque descendent en-dessous d'un niveau auquel le Conseil d'Administration de la Société estime que la gestion est trop difficile à assurer, il pourra décider de clôturer ce Compartiment, cette catégorie ou classe. Il en sera de même dans le cadre d'une rationalisation de la gamme des produits offerts à la clientèle.

La décision et les modalités de clôture seront portées à la connaissance des actionnaires de la Société et plus particulièrement aux actionnaires existants du Compartiment, de la catégorie ou classe en question.

Un avis relatif à la clôture du Compartiment, de la catégorie ou classe pourra également être transmis à tous les actionnaires nominatifs.

Les avoirs nets du Compartiment, de la catégorie ou classe en question seront répartis entre les actionnaires restants. Les sommes qui n'auront pas été distribuées lors de la clôture des opérations de liquidation du Compartiment, de la catégorie ou classe concerné seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg au profit des ayants droit jusqu'à la date de prescription.

B. Fusion de Compartiments, Catégories et/ou Classe d'Actions

Le Conseil d'Administration de la Société pourra décider, dans l'intérêt des actionnaires, d'apporter les avoirs d'un Compartiment, d'une catégorie ou classe à ceux d'un autre Compartiment, d'une autre catégorie ou classe au sein de la Société. Ces fusions peuvent s'inscrire dans des circonstances économiques diverses justifiant une fusion de Compartiments, catégories ou classes d'actions. La décision de fusion sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment, de la nouvelle catégorie ou classe). Chaque actionnaire des Compartiments, catégories ou classes d'actions concernés aura la possibilité durant une période d'un mois avant la date effective de la fusion de demander le rachat ou la conversion de ses actions sans frais. A l'expiration de la période d'un mois, la décision engage tous les actionnaires qui n'ont pas fait usage de la possibilité de sortir sans frais.

Par ailleurs, dans l'intérêt des actionnaires, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment, une catégorie ou classe à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois ou à un Compartiment, une catégorie ou classe au sein d'un autre organisme de placement collectif, peut être décidé, sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Compartiment, de la catégorie ou classe concernée, qui délibérera dans les mêmes conditions de quorum que celles prévues pour les modifications des Statuts.

En cas de contribution dans un autre organisme de placement de type «fonds commun de placement» la contribution n'engagera que les actionnaires du Compartiment, de la catégorie ou classe concernés qui auront expressément approuvé la contribution. Par contre, il sera procédé au remboursement des actions appartenant aux autres actionnaires qui ne se seront pas prononcés sur cette fusion.

Ces fusions peuvent s'inscrire dans des circonstances économiques diverses justifiant une fusion de Compartiments, catégories et/ou classes.

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 28. Distributions. Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s)/classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions. Pour chaque catégorie/classe ou pour toutes catégories/classes d'actions donnant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux actionnaires nominatifs seront effectués à ces actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des actionnaires. Les paiements de distributions aux actionnaires au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désigné(s) à cette fin par la Société.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions nouvelles au lieu de dividendes en espèces.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) catégorie(s)/classe(s) d'actions concernée(s).

Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs et pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes annoncés et se trouvant aux mains de la Société pour compte de ses actionnaires.

Titre V. Dispositions finales

Art. 29. Dépositaire

a) La garde des actifs de la Société sera confiée à établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée relative au secteur financier (la «Banque Dépositaire»). Au cas où la Banque Dépositaire renoncerait à son mandat de dépositaire des actifs, le Conseil d'Administration pourvoira à son remplacement provisoire jusqu'à l'assemblée générale qui désignera un nouveau dépositaire, dans le respect des lois applicables.

b) La Banque Dépositaire des avoirs de la Société sera tenue de remplir les obligations et devoirs fixés dans une convention établie à cet effet et conformément à la loi.

Art. 30. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 32 des présents statuts.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'Article 5 des présents statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans condition de présence et la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante (40) jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum.

Art. 31. Liquidation. La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 32. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 33. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots «personnes» ou «actionnaires» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 34. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la législation relative aux organismes de placement collectif, telles que modifiées.

Art. 35. Langue. La version anglaise des présents statuts prévaut sur la version française.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de doter la Société d'une traduction en anglais des statuts prévalant sur la version française comme suit:

Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. The Company is hereby established among the subscribers and all those who became owners of shares thereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») with the name of EUROFUND '91 (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (hereafter the «Board» or «Board of Directors»).

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types, money market instruments, derivatives, liquid assets, in instruments that are similar to liquid assets as well as other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 19 July 1991 on undertakings for collective

investments whose securities are not intended for public placement and the laws on undertakings for collective investments as modified.

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital - Sub-Funds, Categories and Classes of Shares.

The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11. The minimum capital shall at any time be at least equal to the required minimum capital imposed by Luxembourg laws.

The Company shall be an umbrella fund within the meaning of Article 133 of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.

The Board may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more sub-funds (each such sub-fund is referred to as a «Sub-Fund»). The Board may within a Sub-Fund create categories and/or classes of shares, the general features and conditions of which shall be established by the Board.

The proceeds from the issuance of shares of any class or category of shares will be invested in the corresponding Sub-Fund pursuant to the investment policy determined by the Board, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The Board may decide to create Sub-Funds, categories and/or classes of shares for unlimited or limited periods of time. Where Sub-Funds, categories and/or classes of shares are created for a limited period of time, the Board may to extend the duration of a Sub-Fund, category and/or class of shares on one or more occasions. Where the duration of the Sub-Fund, category and/or class of shares has been extended, the Board shall define the relevant applicable investment policy for the new period. Impacted shareholders will be informed of both the investment policy and the new duration one month prior to the beginning of the new period.

Registered shareholders will be informed by letter sent to the address indicated in the register of shareholders. Unless the Company has at its disposal the names and addresses of all bearer shares, bearer shareholders will be informed by a notice to be published in one or more newspapers in Luxembourg as well as in any country in which shares of the relevant Sub-Fund is distributed. Following this notification, the shareholders of the relevant Sub-Fund, category or class have one month in which they may request the redemption of their shares free of charge.

At the end of period of time for which the Sub-Fund, category and/or class was created, all outstanding shares will be redeemed pursuant to Article 8 of these Articles of Association notwithstanding the provisions as contained in Article 26 hereof. One month before the date of expiry of the period for which the Sub-Fund, category and/or class was created, all relevant shareholders (whether registered or bearer) will be informed in the same way as for the extension of the duration of the Sub-Fund, category and/or class. The sale documents of the Company's shares must contain all information on the duration of the various Sub-Funds, categories and/or classes of shares. These documents will be updated and amended from time to time so as to reflect any Board resolution to extend the duration of the Sub-Fund, category and/or class.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund, category and/or class of shares shall, if not expressed in Euro («EUR»), be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds, categories and/or classes of shares.

The Company's annual accounts, all Sub-Funds together, shall be drawn up in the reference currency of the share capital, namely EUR.

Art. 6. Form of Shares

(1) The Board of Directors shall determine whether the Company issue bearer or registered shares. Bearer shares shall only be recorded to the credit of the shareholder's securities account with the custodian bank. No bearer shares are not entitled to shares certificates.

(2) All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as disclosed to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each of his shares.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company may issue confirmation of the shareholding by delivery of share certificates or otherwise. In the absence of a request for registered shares to be issued with certificates, shareholders will be deemed to have requested that their shares be issued without certificates.

(3) If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, and upon representation that the transferee is an institutional investor and/or is not a U.S. person and record of the transferee to the credit of the shareholder's securities account, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by appropriate cancellation in the shareholder's securities account with the custodian bank, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. The Board shall decide whether the relevant shareholder bears the costs incurred in relation with the conversion.

(4) Before shares are issued in bearer form and before registered shares shall be converted into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the Board that such issuance or conversion shall not result in such shares being held by an investor other than an institutional investor or by a U.S. person. (See article 10 herebelow)

(5) The share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorised thereto by the Board; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

(6) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by appropriate record in the shareholder's securities account with the custodian bank. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering of an instrument of transfer in appropriate form together with the certificates representing such shares to the Company and (ii) if no shares certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors of the Company or by one or more persons duly authorised thereto by the Board.

(7) Shareholders entitled to receive registered shares certificates shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

All shareholders shall disclose an address to the Company. A shareholder may, at any time, change his address as communicated to the Company by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(8) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine. Upon the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge the shareholders the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof or in connection with the annulment or destruction of the original share certificate.

(9) The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(10) Shares may be issued in fractions up to three decimal places or as the Board may otherwise decide. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub Fund, category and/or class of shares on a pro rata basis. Fractional shares shall not be entitled to shares certificates.

Art. 7. Issuance of Shares. The Board is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any Sub-Fund, category and/or class; the Board may, in particular, decide that shares of any Sub-Fund, category and/or class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares.

Furthermore, the Board may temporarily discontinue or finally suspend the issuance of shares in any given Sub-Fund, category and/or class and without any prior notice to shareholders, if the Board determines that this is in the best interest of the relevant Sub-Fund, category or class and the existing shareholders.

Whenever the Company offers shares for subscription after the initial subscription period, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant Sub-Fund, category or class as determined in compliance with Article 11 as of such Valuation Day (defined in Article 13) as is determined in accordance with such policy as the Board may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issuance and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board which shall not be later than ten (10) business days from the relevant Valuation Day.

The Board may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets which could be acquired by the relevant Sub-Fund pursuant to its investment policy and restrictions, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a report from an auditor («réviseur d'entreprises agréé»).

Art. 8. Redemption of Shares. Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board which shall not exceed ten (10) business days after the applicable Valuation Day or such other period as may be determined by the Board, provided that the share certificates, if any, and the redemption documents have been received by the Company, notwithstanding the provision of Article 13. Any request for redemption shall be irrevocable, except if the calculation of the net asset value of one or more Sub-Funds, categories and/or classes of shares has been suspended. In such case the shareholders of the relevant Sub-Funds, categories and/or classes of shares who have made an application for redemption of their shares may give written notice to the Company that they wish to withdraw their application.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant Sub-Fund, category and/or class determined in respect of the relevant Valuation Day on which the request for redemption has been accepted, as determined in accordance with the provisions of Article 11, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of currency as the Board may decide.

The Board may suggest to shareholders to accept a redemption in kind of part of or all their shares in compliance with the conditions set forth by the Company, including but not limited to the obligation to deliver an independent valuation report from an auditor («réviseur d'entreprises agréé») and provided that the principle of equal treatment of shareholders is applied.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder would fall below such number or such value as determined by the Board, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares.

Furthermore, on the Valuation Day, should the value of the assets of a Sub-Fund decrease down to the amount that is regarded by the Company as being below the minimum threshold under which the relevant Sub-Fund may no longer ensure an economical efficiency, or in case of a substantial change of the economical or political environment, or in order to proceed to an economical rationalization, the Board of Directors may decide at its entire discretion to redeem all shares of the relevant Sub-Fund (and only all outstanding shares of this Sub-Fund) at the relevant applicable net asset value per share of the relevant Sub-Fund on the Valuation Day on which the resolution comes into force (effective prices and costs in relation with the sale of investment are to be taken into consideration).

The Company shall send to shareholders at least thirty (30) days in advance a redemption notice. All shareholders will be informed in writing. The redemption proceeds arising from shares that were not delivered on the date on which the compulsory redemption of the relevant shares by the Company occurred may be kept by the depository bank for a period not exceeding six (6) months as of this date. Upon expiry of this maximum six month period, these proceeds will be kept in deposit the Caisse des Consignations.

Furthermore, should the redemption requests made in accordance with this Article exceed on a certain date the threshold as defined by the Board of Directors in the light of the outstanding shares in a Sub-Fund, the Board of Directors may decide to delay the redemption of part of or all these shares for a certain period pursuant to conditions the board of directors defines according to the Company's interest. These redemption requests will be dealt with on the next Valuation Day upon expiry of this period. These redemption requests will be dealt with prior to any requests filed after this Valuation Day.

All redeemed shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversion of Shares. Except otherwise provided for by the Board of Directors and mentioned in the sale documents, any shareholder is authorized to ask for the conversion within a single Sub-Fund or between Sub-Funds of part of or all his shares of a category and/or class of shares into shares of another category and/or class of shares.

The share conversion price shall be calculated at the respective net asset value of the two relevant Sub-Funds, categories and/or classes of shares, on the same Valuation Day and taking into account of the charges applicable to the relevant Sub-Funds, categories and/or classes of shares.

The Board of Directors may set such restrictions as it shall deem necessary as to the frequency, terms and conditions of conversions and may impose such expenses and commissions as it shall determine.

In the event that, as a result of a conversion of shares the number or the total net asset value of the shares held by a shareholder in a specific Sub-Fund, category or class of shares falls under such number or value as determined by the Board of Directors, the Company may request that such shareholder convert all of his shares of such Sub-Fund, category or class of shares.

Shares that are converted will be cancelled.

Requests for conversion may be suspended in accordance to the terms and conditions set forth in Article 13 hereunder.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares. The Board may restrict or prevent the ownership of shares any by any person, firm or corporation, if in the judgement of the Company such holding may be detrimental to the Company; if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or if as a result thereof the Company would become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Only institutional investors may invest in the Company. The Company shall therefore refuse the issue or the transfer of shares that may lead to the ownership of the Company's shares by a non institutional investor. Should, in the Company's opinion, a non institutional investor become an economic beneficiary of the Company's shares, the Company shall redeem the relevant shares in accordance with paragraph D herebelow.

Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of shares in the Company by any U.S. person, as defined in this Article.

As such:

A. - the Company may decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a U.S. person or a non institutional investor; and

B. - the Company may at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares in the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a non institutional investor or a U.S. person; and

C. - the Company may decline to accept the vote of any U.S. person or a non institutional investor at any meeting of shareholders of the Company; and

D. - where it appears to the Board that any U.S. person or a non institutional investor either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «redemption notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the manner in which the redemption price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such redemption notice may be served upon such shareholder by posting the same by registered mail addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the shareholder register. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the redemption notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share specified in the redemption notice shall be redeemed (the «redemption price») shall be based on the net asset value per share of the relevant Sub Fund, category and/or class as at the Valuation Date specified by the Board for the redemption of shares in the Company. The relevant applicable Valuation Day shall be either immediately prior to the date of the redemption notice or immediately after the delivery of the certificate(s) specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the redemption price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board for the payment of the redemption price of the shares of the relevant Sub fund, category or class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) upon final determination of the redemption price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the redemption notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the redemption price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five (5) years from the date specified in the redemption notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund that comprises the relevant class(es) of shares. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, «United States» or «U.S.» means the United States of America, its states, commonwealths, territories or possessions, or an enclave of the United States government, its agencies or instrumentalities and «United States Person» means a citizen or resident of, or a company or partnership organised under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or on estate or trust other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. persons or any such other person or persons within the meaning of «U.S. person» under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933, Rule 4.7 of the United States Commodity Futures Trading Commission's regulations or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended.

«U.S. person» as used herein does not include (i) any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares (ii) any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issuance of shares by the Company.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value per share of each Sub Fund, category and/or class of shares and shall be determined as of each Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each Sub Fund, category and/or class by the number of shares in the relevant Sub Fund, category and/or class then outstanding. The net assets of each Sub-Fund, category and/or class are established by deducting from the assets of that Sub-Fund, category or class the liabilities to be borne by it.

The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, category and/or class are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

Except otherwise provided expressly in the Prospectus, the valuation of the assets and liabilities of every Sub-Fund of the Company shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable on sight and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and distributions received by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued or outstanding on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the liquidation value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- 7) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the nominal value thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) the value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price from the stock exchange which is normally the principal market of such securities,

(c) the value of securities and each security traded on any other regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public («Regulated Market») shall be based on the latest available price;

(d) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other Regulated Market, or where the price of securities quoted or traded or dealt on a stock exchange or Regulated Market is not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Board on the basis of foreseeable sales prices;

(e) The liquidating value of futures, forward and option contracts that are not traded on a stock market or another regulated market shall mean their net realization value as defined in accordance with the policies established by the Board of Directors on a basis commonly applied for every Sub-Funds' contracts. The realization value of futures, forward and option contracts that are traded on a stock market or another regulated market shall be based on the last available closing price on the stock market or the regulated market on which the relevant contracts are traded by the Company. Should futures, forward or option contracts not be realized on the day on which the net asset value is calculated, the realization value to be taken into consideration shall be defined by the Board of Directors. In this specific case, the Board of Directors shall keep the value the Board of Directors considers to be fair and reasonable.

(f) All other transferable securities and other assets shall be valued at their fair market value as determined in good faith and in accordance with the procedures established by the Board of Directors.

The value of all assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund is to be converted in this currency at the latest rates listed by major banks. Should these listings not be available, the exchange rate shall be defined either in good faith or through a process as the Board of Directors decides.

The Board of Directors may allow the use of another valuation method when such method ensures a better reflection of the fair value of a relevant asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, performance fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise formation and launching expenses, fees payable to its investment manager, investment adviser (if any), fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent (if any), any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration (if any) of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration state-

ments, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors may establish one or more Sub-Funds with a separate portfolio of assets. Within a Sub-Fund, the Board of Directors may set up categories and/or classes of shares. In the relation amongst shareholders, these portfolios are allocated only to shares issued in relation of the relevant Sub-Fund. Any allotment of this portfolio amongst the various categories and/or classes of shares of the relevant Sub-Funds is also to be taken into consideration.

Towards third parties and by derogation to Article 2093 of the Civil Code, the assets of a relevant Sub-Fund shall be accountable only for liabilities, commitments and obligations of this Sub-Fund.

In order to set up separate portfolios of assets corresponding either to a Sub-Fund or to two or more categories and/or classes of shares of a relevant Sub-Fund, the following principles are applicable:

a) should two or more categories/classes of shares be related to a relevant Sub-Fund, the related assets will be invested together in accordance with the investment policy of the relevant Sub-Fund provided that the relevant specific features are complied with and that (i) a specific distribution policy and/or (ii) a specific structure of issue or redemption expenses, a specific structure of fees allocated to distributors or to the Company, and/or (iii) a specific structure of management or investment advisory fees, and/or (iv) a specific reference currency as well as a policy to hedge currency exchange risks and/or (v) any other feature applicable to a category of shares are taken duly into consideration;

b) proceeds arising from the issue of shares of a category and/or class of shares will be allocated in the Company's books to the Sub-Fund which offers this category and/or class of shares provided that if more than one categories and/or classes of shares are issued in relation with this Sub-Fund, the related proceeds increase the portion of the net assets of this Sub-Fund to be allocated to the category and/or class of shares to be issued;

c) assets, liabilities, income and expenses in relation with a Sub-Fund will be allocated to the category(ies) and/or class(es) of shares of this Sub-Fund;

d) when an asset arises from another asset, this asset is to be allocated in the Company's books to the Sub-Fund or the category or class of shares to which the initial asset belongs, and on every new valuation of an asset, the subsequent value increase or decrease is to be allocated to the relevant corresponding Sub-Fund or category and/or class of shares;

e) where the Company bears a liability that is related either to an asset of a relevant Sub-Fund or category and/or class of shares or to a transaction made in relation with an asset of a relevant Sub-Fund or category and/or class of shares, this liability is to be allocated to this Sub-Fund or category and/or class of shares;

f) where an asset or a liability of the Company may not be allocated to a relevant Sub-Fund, this asset or liability is to be allocated either to all Sub-Funds in proportion to the net asset value of such categories and/or classes of shares or in any other way as the Board of Directors may define in good faith;

g) further to distributions made to shareholders of a specific category and/or class, the net asset value of this category and/or class of shares will be decreased up to the distributions amount.

The accounts of each Sub-Fund, category and/or class of shares are to be drawn separately. The net asset value will be calculated for each Sub-Fund, category and/or class of shares. The net asset value will be expressed in the relevant applicable reference currency.

All valuation principles and calculations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or obvious error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other entity as appointed thereto by the Board of Directors shall be final and compulsory for the Company and its shareholders whether current, past or future.

IV. For the purpose of this article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Pooling. The Board may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg or foreign collective investment schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issuance, Redemption and Conversion of Shares. With respect to each Sub-Fund, category and/or class, the net asset value per share and the price for the issuance, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a month at a frequency determined by the Board, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Day».

Without prejudice of the legal events of suspension, the Company may suspend at any time the valuation of the net asset value of shares of a compartment, category or class of shares as well as the issue, the redemption or the conversion of its shares in the events as follows:

a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the Sub-Fund, category and/or class of shares concerned is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended provided that this restriction or suspension affects the valuation of the Company's investments related to this series of shares; or

(b) where in the opinion of the Board the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation by the Company of assets of the Sub-Fund, category and/or class of shares concerned would be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of the assets of the Sub-Fund, category and/or class of shares concerned or the current prices or values on any market or stock exchange; or

(d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of the Sub-Fund, category and/or class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

e) if, for any reason whatsoever, the price of the Company's investments of a relevant Sub-Fund, category and/or class of shares cannot be determined as punctually or accurately as required; or

f) further to the publication of a convening notice to a general meeting of shareholders in order to resolve the winding up or the liquidation of the Company.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund, category and/or class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issuance, redemption and conversion of shares of any other Sub-Fund, category and/or class of shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value. In such case, the shareholders may give notice to the Company that they wish to withdraw their application.

Title III. Administration and supervision

Art. 14. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. The term of the directors' mandate shall be a maximum six (6) years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and duration of their mandate.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 15. Board Meetings. The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board may appoint any executive managers or officers, including, without limitation, a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board. The Company shall be bound upon validly only by the joint signature of any two directors.

The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the Board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that an equal number of votes arise in a meeting, the Chairman is vested with a casting vote.

The Board can take decisions by circular resolution on a unanimous basis. Each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication provided this approval is confirmed in writing. All documents shall constitute evidence that such decision has been taken.

Art. 16. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 20.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of any two directors acting jointly or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 18. Delegation of Power. The Board of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

Art. 19. Investment Manager. The Company may enter into a management contract with one or more investment managers (the «Investment Managers»). The Investment Manager(s) shall provide the board of directors with advice, recommendations and reports in relation with the management of the assets of the different Sub-Funds. The Investment Manager(s) shall furthermore advise the board of directors on the selection of stocks and other assets which constitute the portfolio of the relevant Sub-Fund. The Investment Manager(s) shall have the exclusivity, on the basis of the daily management and under the final liability of the board of directors and the investment restrictions, to purchase and sell transferable securities or manage otherwise the portfolios of specific Sub-Funds.

The Board of Directors may also grant specific powers of representation by mean of a notarised power of attorney or under private seal.

The Investment Manager(s) is/are authorised to appoint delegates to perform its/their functions in relation to the Company and, more specifically, the Investment Manager(s) may appoint in relation to any Sub-Fund one or more investment managers to whom it may delegate the day to day management of the investments of the Sub-Fund concerned.

Art. 20. Investment Policies and Restrictions. The Board has the power to determine the investment policies and strategies of the Company, based upon the principle of risk spreading, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 21. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 22. Conflicts of Interest. None of the contracts or transactions that the Company may enter into with other companies or firms may be either affected or invalidated either by the fact that one or more directors, managers or executives have an interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that they are directors, shareholders, managers, executives or employees of this company or firm. The director or executive of the Company who is also at the same time a director, an executive or an employee of a company or firm with whom the Company has entered into contracts or the Company is otherwise into business, shall not lose his right to deliberate, vote and act with regard to matters relating to such contracts or business.

Should a director, an executive or an agent of the Company have in some affairs of the Company a conflicting interest with the Company's, this director, manager or executive shall inform the board of directors of this conflicting interest. The relevant director may not deliberate or vote on this specific matter. A specific report is to be produced to the next general meeting of shareholders.

The term «conflicting interest» as used in the previous paragraph shall not apply to relations or interests which might exist in any manner, capacity or on any basis whatsoever, in relation with any person, company or legal entity which the Board of Directors might determine periodically at its entire discretion.

Art. 23. Auditors. The accounts of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by applicable law.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 24. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Sub-Fund, the category and/or class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual meeting shall be held in accordance with the requirements of Luxembourg law, on the third Friday of the month of April of each year at 11.00.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual meeting shall be held on the following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, the applicable quorum and the majority requirements, sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

Where bearer shares have been issued such notice shall in addition be published as provided by Luxembourg law in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», and in at least one Luxembourg newspaper and, if necessary, such other newspapers as the Board shall determine.

Where all the shares are registered and no publication be required, convening notices may be sent to shareholders by registered letter.

Where all shareholders are either present or represented and certify that they were convened duly and have been informed previously of the relevant meeting's agenda, the general meeting may be held validly without prior convening notice.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders provided the provisions of Article 67 (in particular, without limitation, Article 67 paragraph 3) of the law dated August 10th, 1915 on the commercial companies as modified.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each whole share of whatever Sub-Fund, category/class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 25 - General Meetings of Shareholders of a Sub-Fund, category/class of shares

The shareholders of the Sub-Fund, category/class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund, category/class of shares.

The provisions of Article 24, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each whole share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who need not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund, category or class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Sub-Fund, category/class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Sub-Fund, category/class, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Sub-Fund, category/class in compliance with Article 68 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 26. Closure and Merger of Sub-Funds, categories and/or classes of shares

A. Closure of Sub-Funds, categories and/or classes

Should the assets of any Sub-Fund, category or class of shares fall below a level under which the management seems to the Board of Directors too difficult to ensure, the Board of Directors may decide to close this Sub-Fund, category or class. The same prerogative applies in case of rationalization of the range of products offered to clients.

Shareholders of the relevant Sub-Fund, category or class of shares will be informed of the closure resolution and conditions. A related closure notice may be sent to all registered shareholders.

Net assets of the relevant Sub-Fund, category or class of shares will be allocated among the remaining shareholders. Remaining amounts that are not distributed on the closure of the liquidation of the relevant Sub-Fund, category or class of shares will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg in favor of rightful beneficiaries until the prescription date.

B. Merger of Sub-Funds, categories and/or classes of shares

The Board may decide, in the interest of the shareholders, to contribute the assets of a Sub-Fund, category or class of shares to another Sub-Fund, category or class of shares of the Company. These mergers may be implemented on the basis of various economic circumstances which justify merges of Sub-Funds. The decision to merge shall be published in the way as described here above (this publication shall include a mention the features of the new Sub-Fund, category or class of shares). Every shareholder of the relevant Sub-Funds, categories or classes of shares may within a month prior to the effective date on which the merger occurs, ask for the redemption of their shares free of charge. Upon expiry of this one month period, the merger resolution shall validly bind all shareholders who did not ask for the redemption of their shares.

In addition, in the interest of shareholders, the contribution of assets and liabilities of a Sub-Fund, category or class of shares either to another Luxembourg undertaking for collective investment or to a Sub-Fund, category or class of shares within another undertaking for collective investment may be decided, upon proposal of the Board of Directors, by an extraordinary general meeting of shareholders of the relevant Sub-Fund, category or class of shares. The extraordinary general meeting of shareholders shall deliberate in the same conditions as those applicable to the amendments of Articles of Association.

In the event of a contribution to another undertaking for collective investment of the mutual fund type, a «fonds commun de placement», the contribution shall be limited only to shareholders of the relevant Sub-Fund, category or class of shares who agreed expressly with this contribution while the other shareholders (who did not take part to the merger resolution) will be reimbursed.

These mergers may be implemented on the basis of various economic circumstances which justify merges of Sub-Funds.

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year shall start on the first day of January each year and end on the thirty-first day of December that same year.

Art. 28. Distributions. The general meeting of shareholders of the categories and/or class of shares issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, determine how the results of such category and/or class shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board to declare, distributions.

For any category(ies) and/or class(es) entitled to distributions, the Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Dividends to registered shareholders will be made to the addresses specified in the shareholders register. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company.

The Board may decide to distribute new stocks in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund that comprises the relevant Sub-Fund, category and/or class of shares.

The Board is vested with the broadest powers and may take all the relevant necessary measures in order to enforce this provision.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final provisions

Art. 29. Custodian

a) The custody of the Company's assets will be entrusted to a bank within the meaning of the law on the financial sector as may be amended («the Custodian Bank»). Should the Custodian Bank terminate its mandate, the Board of Directors will ensure its temporary replacement until a new one is appointed by the general meeting of shareholders in accordance with applicable laws.

b) The Custodian Bank must comply with its obligations as defined by the relevant applicable agreement and pursuant to applicable law.

Art. 30. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 32.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 31. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their remuneration.

Art. 32. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 33. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing «persons» or «shareholders» also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 34. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and legislation with regards to undertakings for collective investments, as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 35. Language.

The English version of these Articles shall prevail over the French version.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Berke, D.-N. Aouinti, C. Bruyant et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2006, vol. 435, fol. 69, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024009/242/1469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

LAMESCH EXPLOITATION, JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg, Zone Industrielle Wolser Nord.

R. C. Luxembourg B 23.555.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2005

A l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer comme réviseur ERNST & YOUNG S.A. pour une durée de 2 ans, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2007.

A. Jacob / J. Lonneux / E. Marot

Administrateur Directeur Général / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112519.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 78.983.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 417 du 7 juin 2001.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07768, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORCORAN INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(112581.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

BLACKSTONE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.155.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 453 du 18 juin 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(112513.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BLACKSTONE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.155.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 453 du 18 juin 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06461, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(112484.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BLACKSTONE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.000,-.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.155.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 453 du 18 juin 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06467, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(112486.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

DELTALUX GP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.348.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2005

En date du 8 décembre 2005, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante:

25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

DELTALUX GP

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112785.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

CARRELAGES BINTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 96, rue de Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 49.831.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

VINTI LAURENT, BUREAU DE COMPTABILITE

Signature

(112523.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 décembre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président,
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bld de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112526.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BLACKSTONE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.155.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 453 du 18 juin 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06448, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(112528.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

DD PUBLISHING S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 30.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 83.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

V. Delrue.

(112560.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.864.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

(112620.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

BOITO & KOSCIELNA ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112627.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

BOUVY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 47, rue de Wiltz.
R. C. Luxembourg B 92.351.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112628.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

SB TOOLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.127.500,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.227.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 820 du 4 novembre 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07797, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SB TOOLS, S.à r.l.

Signature

(112587.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

SB TOOLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.127.500,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.227.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 820 du 4 novembre 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07795, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SB TOOLS, S.à r.l.

Signature

(112585.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

DUNE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 83.165.

Aux actionnaires de la société,

Par la présente, je vous remets ma démission de mon poste d'administrateur de votre Société, et ceci avec effet à compter de ce jour.

Je vous prie de bien vouloir m'accorder décharge pleine et entière lors de l'Assemblée à tenir, afin de remplacer le poste vacant.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Catherine Hornung.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07903. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112547.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CAPALE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.276.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 avril 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2005,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00029/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.222.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2006, une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le jeudi 27 avril 2006 à 11.45 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 29 des statuts afin de préciser que «La Société distribuera annuellement aux actions de distribution au moins l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement.»

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché du Luxembourg: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

En Belgique: FORTIS BANQUE S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris ci-dessus.

I (00981/755/29)

Le Conseil d'Administration.

29694

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 avril 2006* à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00324/560/15)

Le Conseil d'Administration.

**INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 avril 2006* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

I (00509/000/18)

Le Conseil d'Administration.

MIR QUALITY GROWTH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.392.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the «Meeting») of MIR QUALITY GROWTH SICAV (the «Company») will be held at the registered office of the Company, 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, on Tuesday *18th April 2006* at 11 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the directors and of the auditor for the accounting year ended December 31, 2005.
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ending December 31, 2005.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ending December 31, 2005.
5. Composition of the board of directors.
6. Re-election of the auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the Meeting at the window of BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg where proxy forms are available.

Registered shareholders have to inform the board of directors of the Company by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting five days before this latter.

I (00983/755/27)

By order of the Board of Directors.

FONDS GENERAL STRATEGIQUE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.629.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société qui aura lieu le *11 avril 2006* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 7 avril 2006 au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (00700/755/21)

Le Conseil d'Administration.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.653.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *12 avril 2006* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00731/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

MIROBLIG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.751.

Les actionnaires de MIROBLIG (la «Société») sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L- 2085 Luxembourg, le mardi *18 avril 2006* à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2005.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2993 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

I (00984/755/26)

Pour le Conseil d'Administration.

AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 49.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 13 avril 2006 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 novembre 2005;
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (00764/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MAURITIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.591.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 avril 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (00765/045/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-CROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.872.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra le 12 avril 2006 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des Opérations au 31 décembre 2005; affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs;
4. Nominations Statutaires;
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises et de l'Expert Immobilier Indépendant;
6. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration, pour une durée ne dépassant pas dix-huit mois, de procéder à l'acquisition d'actions propres sur tout marché organisé sur lequel les actions sont traitées et détermination des modalités des acquisitions envisagées.
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets des banques suivantes:

- PUILAETCO-DEWAAY PRIVATE BANKERS, avenue Hermann-Debroux 44-46, B-1160 Bruxelles
- RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
- FORTIS BANQUE, rue Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles

I (01080/584/26)

Le Conseil d'Administration.

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.129.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2006* à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00766/045/17)

Le Conseil d'Administration.

RUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2006* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00896/696/16)

Le Conseil d'Administration.

ROBERTSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 102.380.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2006* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00897/696/14)

Le Conseil d'Administration.

EUFI-RENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.166.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-RENT SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 13, 2006* at 3.30 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2005.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2005, profit/loss allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.

4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- in France

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, F-75007 Paris

CNCE, 5, rue Masseran, F-75007 Paris

- in Belgium

FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles

- in Germany

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, 16, Mainzer Landstrasse, D-60325 Frankfurt am Main

I (00900/755/34)

The Board of Directors.

BLUESCREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 90.540.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00898/696/14)

Le Conseil d'Administration.

MIRINVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 99.093.

Les actionnaires de MIRINVEST FUND (la «Société») sont invités à participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le mardi 18 avril 2006 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2005.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer cinq jours francs avant l'Assemblée, par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

I (01003/755/23)

Pour le Conseil d'Administration.

29699

RUB-THANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.642.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2006* à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00899/696/15)

Le Conseil d'Administration.

VICTORIA TRADING S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *12 avril 2006* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

I (00902/000/16)

Le Conseil d'Administration.

BPVN ENHANCED FUND, Société d'investissement à capital variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.607.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday *April 11, 2006* at 2 p.m.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the auditor for the year ended December 31, 2005;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2005;
3. Discharge of the directors;
4. Allocation of the results;
5. Increase of the number of directors from 3 to 4, appointment, subject to approval of the Luxembourg regulator, of Mr Laurent Roques as director of the company and reelection of Mr Gianfranco Barp, Mr Damiano Parini and Mr Mario Tomasi as directors until the annual general meeting of shareholders to decide on the annual accounts as of December 31, 2006;
6. Appointment of DELOITTE S.A. as auditor until the annual general meeting of shareholders to decide on the annual accounts as of December 31, 2006;
7. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01004/267/29)

The Board of Directors.

EUFI-CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-CASH SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 13, 2006* at 4.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2005.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2005, profit/loss allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- in France

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, F-75007 Paris

CNCE, 5, rue Masseran, F-75007 Paris

- in Belgium

FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles

- in Germany

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, 16, Mainzer Landstrasse, D-60325 Frankfurt am Main

I (00901/755/34)

The Board of Directors.

HELIOPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.063.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2006* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00903/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 81.916.

The Unitholders of the ALPHA 1 VENTURE CAPITAL FUND (the «Fund») are hereby informed that the liquidation process has been closed on 31 January 2006.

The net proceeds of liquidation have not yet been distributed to the Unitholders shall be deposited with the «Caisse de Consignation» in Luxembourg until expiration of the prescription period.

(01077/000/10)

The Liquidator.

29701

GEMATON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 105.665.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2006* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Démission d'un Administrateur, décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (00904/000/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROTRUCK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.204.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *April 12, 2006* at 12.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2005 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
4. Resignation of a Director and discharge to be given.
5. Nomination of a new Director.
6. Miscellaneous.

I (00925/000/17)

The Board of Directors.

VELINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 9.986.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2006* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (00928/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2006, une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le jeudi *27 avril 2006* à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts par ajout de la phrase suivante: «Dans tous ses documents commerciaux, elle peut également être dénommée FORTIS FUNDS ou FORTIS lorsque cette dénomination est suivie immédiatement du nom d'un de ses compartiments.»;
2. Modification de l'article 29 des statuts afin de préciser que «La Société distribuera annuellement aux actions de distribution au moins l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement.»

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tel que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

I (00982/755/31)

Le Conseil d'Administration.

VILLPORT INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.118.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2006* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (00926/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 55.855.

Der Verwaltungsrat der LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft»), mit Sitz in Luxemburg, 69, route d'Esch, der Verwaltungsgesellschaft des Kapitalfonds L.K. (der «Fonds»), hat im Einverständnis mit der Depotbank beschlossen, mit Wirkung zum 24. April 2006 folgende Änderungen im Verkaufsprospekt des Fonds vorzunehmen:

Auflösung des Teilfonds «Biotech-Unterfonds»

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, diesen Teilfonds gemäß Artikel 14 des Verwaltungsreglementes des Fonds aus wirtschaftlichen Gründen mit Wirkung zum 24. April 2006 («Auflösungsdatum») aufzulösen.

Grund für diese Auflösung ist die Tatsache, dass das Netto-Fondsvermögen des Teilfonds unter einen Betrag gefallen ist, den der Verwaltungsrat als Mindestbetrag ansieht um den Teilfonds in einer wirtschaftlich effizienten Weise zu verwalten.

Die im Zusammenhang mit der Auflösung des Teilfonds verbundenen Kosten sind in der Netto-Inventarwertberechnung vom 24. März 2006 berücksichtigt worden.

Die Anteilseigner des aufzulösenden Teilfonds können auf der Basis des jeweiligen Netto-Inventarwertes Anteile eines anderen Teilfonds erwerben oder bis zum Datum der Auflösung ihre Anteile an den aufzulösenden Teilfonds zurückgeben und auf Basis des Netto-Inventarwertes ohne Rücknahmekommission deren Rückzahlung beantragen.

Am Tag der Veröffentlichung dieser Mitteilung wird die Zeichnung von Anteilen eingestellt.

Den Anteilseignern, die am Auflösungsdatum noch Anteile besitzen, wird der Liquidationserlös innerhalb von 3 Bankarbeitstagen ausbezahlt.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

(01079/584/25)

SOLPORTEN INVEST S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.872.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *April 11, 2006* at 11.00 o'clock

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2005 an allotment of reults.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
4. Despite a loss of more than 50% of the capital of the Company the shareholders have voted the continuation of the Company.
5. Miscellaneous.

I (00927/000/17)

The Board of Directors.

BREMEX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.375.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2006* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (00929/000/17)

Le Conseil d'Administration.

G.B.N., GLOBAL BUSINESS NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.194.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi *13 avril 2006* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01026/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.209.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *12 avril 2006* à 15.00 heures, au Siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée;
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2005;

4. Affectation des résultats;
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social se terminant au 31 décembre 2005;
6. Nominations statutaires:
 - Renouvellement des mandats de MM. Philippe Zaouati, Patrice de Larrard et Christophe Lhote, en qualité d'Administrateurs de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2007.
7. Mandat du Réviseur d'Entreprises:
 - Reconduction du mandat de DELOITTE S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2007;
8. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres au siège social de la Société, au plus tard le 6 avril 2006.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2005 est à disposition des actionnaires au Siège social de la Société.

I (01063/755/34)

Le Conseil d'Administration.

ALTORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 12 avril 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00930/788/16)

Le Conseil d'Administration.

H. Q. ALPHA STRATEGIES FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 104.063.

Die Anteilhaber des H.Q. ALPHA STRATEGIES FUND (die «Gesellschaft») werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 12. April 2006 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet, eingeladen.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2005 abgelaufene Geschäftsjahr
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2005 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2005 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns per 31. Dezember 2005
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihrer Mandate während des am 31. Dezember 2005 abgelaufenen Geschäftsjahres
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
7. Sonstiges

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinem Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen und das Stimmrecht ausüben zu können, müssen Anteilhaber sich bis spätestens fünf Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft angemeldet haben.

Anteilhaber von in Wertpapierdepots gehaltenen Anteilen müssen daneben ihre Anteile durch die jeweilige depotführende Stelle sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) nachweisen. Eine solche Sperrbescheinigung muss bis spätestens fünf Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung

am Sitz der Gesellschaft hinterlegt sein und nachweisen, dass die betreffenden Anteile vom Tage der Ausstellung der Bescheinigung an und bis nach der Ordentlichen Generalversammlung gesperrt sind.

Anteilinhaber, die nicht an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen können, haben die Möglichkeit, ihr Stimmrecht durch bestellte Vertreter auszuüben. Hierzu muss das am Sitz der Gesellschaft erhältliche Vollmachtsformular ausgefüllt bis spätestens fünf Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft vorliegen.

I (01078/1346/33)

Der Verwaltungsrat.

PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.068.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 13 avril 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01027/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

EBENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.597.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 avril 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (00980/045/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN GENERAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 avril 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00985/755/18)

Le Conseil d'Administration.

29706

WAMPUM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 18 avril 2006 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01064/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AL BADR B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 40.505.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2006 à 10 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte des Profits et Pertes au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Démission de Monsieur Marcel Krier comme administrateur de la société et nomination de Monsieur Patrick Haller
6. Divers

I (01076/520/17)

Le Conseil d'Administration.

LUNDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00552/000/14)

Le Conseil d'administration.

ECHEZ CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.347.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00582/755/21)

Le Conseil d'Administration.

STAR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 85.732.

The shareholders of the SICAV are convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at the registered office of the SICAV on *March 31, 2006* at 3.00 pm with the following agenda:

Agenda:

Modification of the Articles of Incorporation as follows:

1. Re-denomination of the SICAV into TF INTERNATIONAL FUND: modification of the articles 1 and 5
2. Compliance of the SICAV with the 20th December 2002 Law: modification of the articles 3, 5, 15, 19, 22, 27 and 293. Modification of Article 5 by adding what follows:
«All the rules applicable to the Portfolios are also applicable mutatis mutandis to the classes and sub-classes of shares.
The Board of Directors is entitled to proceed to a «split» or a «reverse split» of the shares of any Portfolio of the Company.»
4. Modification of Article 13 by adding what follows in the third paragraph:
«... or even attend any meeting of the Board of Directors by conference call or by any similar mean of communication where all the attending members may hear the other ones such participation equals to a physical presence to such meeting»
5. Modification of Article 27 relative to the liquidation and merger of Portfolios
6. Minor changes in Articles 10, 13, 21 and 25.

Decisions on the Agenda require a quorum of 50%. They are taken with a 2/3 majority of the shares present or represented at the meeting. Each share gives the right to one vote. Any shareholders may be represented at the meeting

To be eligible to attend the Meeting, the shareholders shall deposit their bearer shares for March the 29th, 2006 at the headquarters of the KREDIETBANK S.A. Luxembourg, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

II (00583/755/29)

The Board of Directors.

LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le *5 avril 2006* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.
6. Nominations des membres du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.
7. Divers

LEROY MERLIN PARTICIPATIONS S.A.

Le gérant

II (00686/000/20)

ARTA GRAFICA LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (00701/010/18)

Le Conseil d'Administration.

DYNAMIC SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 19.894.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2006 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

II (00771/655/16)

Le Conseil d'Administration.

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.463.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 3 avril 2006 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00832/833/17)

Le Conseil d'Administration.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.459.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 3 avril 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00833/833/17)

*Le Conseil d'Administration.***FUNDO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 107.368.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUNDO à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 avril 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00674/755/21)

*Le Conseil d'Administration.***RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.836.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 4 avril 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00872/755/20)

*Le Conseil d'Administration.***L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 3 avril 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,

29710

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00831/833/17)

Le Conseil d'Administration.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 2.642.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 5 avril 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 20 novembre 2005,
2. Approbation des comptes annuels au 20 novembre 2005 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00830/833/17)

Le Conseil d'Administration.

TROMED S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.140.

Following a decision taken by the board of directors, the shareholders of the company are invited to participate to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will take place in Luxemburg, «Centre Etoile», boulevard de la Foire, 5, on 4th April 2006 at 11h00, to decide on the following agenda:

Agenda:

1. Confirmation of 3rd June 2005 general assembly decision expressed by the 75% of the share capital to increase TROMED share capital by the sum paid as dividend by San Marco Petroli on 30th June 2005 results, since such sums have to be retransferred to San Marco Petroli as partial coverage of the costs for the works requested by the Italian Ministry of Environment.
2. Increase of TROMED's share capital from USD 7.0 million to USD 11.5 million in order to allow the company to provide its share of the financial needs of San Marco Petroli which will progressively materialize from June to the 31st December 2006.
3. Others

II (00702/534/19)

The board of directors.

BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.724.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT A.G. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 avril 2006 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (00505/750/16)

Le Conseil d'Administration.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.560.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 30 mars 2006 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (00806/755/19)

Le Conseil d'Administration.

HARMONY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.871.

Le Conseil d'Administration convoque les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra, le lundi 3 avril 2006 à 10 heures, au siège social de la Société, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décisions prises par les actionnaires du compartiment «Harmony Fund / Rendement - EURO», respectivement pour chaque classe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005:
 - Recevoir et approuver le rapport de gestion du gestionnaire,
 - Recevoir et approuver les comptes et états financiers du compartiment,
 - Décider de l'affectation des résultats du compartiment.
2. Décisions prises par les actionnaires du compartiment «Harmony Fund / Défensif - USD» respectivement pour chaque classe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005:
 - Recevoir et approuver le rapport de gestion du gestionnaire,
 - Recevoir et approuver les comptes et états financiers du compartiment,
 - Décider de l'affectation des résultats du compartiment.
3. Décisions prises par les actionnaires du compartiment «Harmony Fund / Défensif - EURO», respectivement pour chaque classe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005:
 - Recevoir et approuver le rapport de gestion du gestionnaire,
 - Recevoir et approuver les comptes et états financiers du compartiment,
 - Décider de l'affectation des résultats du compartiment.
4. Décisions prises par les actionnaires du compartiment «Harmony Fund / Equilibré - USD», respectivement pour chaque classe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005:
 - Recevoir et approuver le rapport de gestion du gestionnaire,
 - Recevoir et approuver les comptes et états financiers du compartiment,
 - Décider de l'affectation des résultats du compartiment.
5. Décisions prises par les actionnaires du compartiment «Harmony Fund / Equilibré - EURO», respectivement pour chaque classe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005:
 - Recevoir et approuver le rapport de gestion du gestionnaire,
 - Recevoir et approuver les comptes et états financiers du compartiment,
 - Décider de l'affectation des résultats du compartiment.
6. Décisions prises par les actionnaires du compartiment «Harmony Fund / Dynamique - USD», respectivement pour chaque classe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005:
 - Recevoir et approuver le rapport de gestion du gestionnaire,
 - Recevoir et approuver les comptes et états financiers du compartiment,
 - Décider de l'affectation des résultats du compartiment.
7. Décisions prises par les actionnaires du compartiment «Harmony Fund / Dynamique - EURO», respectivement pour chaque classe, respectivement pour chaque classe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005:
 - Recevoir et approuver le rapport de gestion du gestionnaire,
 - Recevoir et approuver les comptes et états financiers du compartiment,
 - Décider de l'affectation des résultats du compartiment.

8. Décisions prises par les actionnaires du compartiment «Harmony Fund / Agressif - EURO», respectivement pour chaque classe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2005:
- Recevoir et approuver le rapport de gestion du gestionnaire,
 - Recevoir et approuver les comptes et états financiers du compartiment,
 - Décider de l'affectation des résultats du compartiment.
9. Décisions prises par l'ensemble des actionnaires de la Sicav:
- Recevoir et approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.
 - Recevoir et approuver l'état combiné du patrimoine au 31 décembre 2005, le résultat des opérations et des variations de la valeur nette d'inventaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.
 - Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.
 - Reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'entreprise.
 - Divers

Selon l'article 14 alinéa 3 des statuts coordonnés du 6 avril 2005, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants. Chaque action entière donne droit à une voix.

Modalités d'admission à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / administration «Harmony Fund» - EUVL/JUR), le mercredi 29 mars 2006 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration; à cet effet, des formules de procuration sont disponibles au siège de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la Société au plus tard le mercredi 29 mars 2006 (cinq jours ouvrables avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires).

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée, en qualité d'Actionnaires ou de mandatés, devront présenter au Bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs Actions inscrites dans les livres d'un agent accrédité ou dans les livres de EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) au plus tard le mercredi 29 mars 2006 (cinq jours ouvrables avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires).

II (00709/000/77)

Le Conseil d'Administration.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.240.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00807/045/17)

Le Conseil d'Administration.